

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 AVRIL 2015**

**PROCES VERBAL**

**Conformément aux articles L.2121-11 et L.2121.-12 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Convocation adressée le treize avril de l'an deux mil quinze pour la séance publique du quinze avril l'an deux mil quinze à la salle du Conseil Municipal.

\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 mars 2015**
- **Approbation sur les motifs et mobiles de l'urgence du Conseil Municipal du 15 avril 2015**

**1. Budget Principal Commune : Budget primitif 2015**

*Documents budgétaires transmis au Conseil municipal du 9 avril 2015*

**2. Fiscalité directe locale 2015**

**3. Instauration gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur**

**4. Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire**

➤ **Réponses aux questions écrites**

\*\*\*

L'an deux mil quinze, le quinze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de St-Sulpice-la-Pointe, convoqué conformément au délai abrégé en cas d'urgence, s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique RONDI-SARRAT, Maire.

**Présents :** Mme Dominique RONDI-SARRAT, Maire - M. Jean-François AGRAIN, Mme Françoise MENA, MM. Denis RADOU et Michel MARQUES, Mme Laurence BLANC, M. Louis-Vincent BRUNET, Mme Frédérique VILLECHENON, Adjointes - M. Guy PAUL, Mmes Ginette NEVEU et Evelyne CHARAIX, M. Jean-Marie CAREL, Mme Sylvie DEBBAGHI, MM. Didier BOUSQUIE, Christophe LEROY et Mathieu RAYNAL, Mmes Malika MIFTAH et Karine THOREL, M. André SIMON, Mme Evelyne COURNAC, MM. Nicolas BOUTESELLE et Marc NERI, Mme Corinne BARDOU, M. Sébastien BROS.

**Excusés :** Mmes Virginie BERGON (procuration à M. Christophe LEROY) et Sandrine DESTAILLATS (procuration à Mme Françoise MENA), MM. Sébastien CAYLUS (procuration à M. Jean-Marie CAREL) et Philippe VERGER (procuration à M. Nicolas BOUTESELLE), Mme Caroline ANDRIEUX-LECOUTY (procuration à Mme Evelyne COURNAC).

**Secrétaire de séance :** M. Jean-François AGRAIN

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 mars 2015**

**Mme le Maire** soumet au vote de l'assemblée le procès-verbal du conseil municipal du 17 mars 2015. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

➤ **Approbation sur les motifs et mobiles de l'urgence du Conseil Municipal du 15 avril 2015**

**Mme le Maire** rend compte du caractère d'urgence de la convocation. Elle indique les motifs et mobiles de la réunion du conseil municipal ce jour. Le budget primitif 2015 de la Commune n'a pas été adopté lors du Conseil Municipal du 9 avril 2015, il convient de représenter à l'Assemblée le budget primitif 2015 de la Commune avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rattache selon l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Mme le Maire propose de revoter sur le budget primitif de la Commune. Avant cela elle donne une information concernant les documents transmis lors du précédent conseil. Il y avait une erreur de transcription sur la page 1 « information générale-modalité de vote du budget - compte administratif 2014 » dans le « grand 1 » de la page 1, il faut lire « **sans** les chapitres des équipements de l'Etat B III » au lieu de « **avec**. ... »

**M. Jean-François AGRAIN** précise le budget investissement avait été présenté par programme avec à l'intérieur de chaque programme un détail. Or, le détail n'étant pas voté, il est donné uniquement à titre indicatif.

**M. Nicolas BOUTESELLE** demande à Mme le Maire s'il peut prendre la parole.

**Mme le Maire** répond qu'elle souhaiterait que les interventions soient effectuées à la fin de l'ordre du jour.

**Allocution de Mme le Maire**

*« Mesdames et Messieurs du public, mes chers collègues,*

*Voilà un an, les Saint-Sulpiciennes et les Saint-Sulpiciens nous ont élus pour un programme de développement équilibré de notre ville. Nous nous sommes engagés à contenir la pression fiscale. Par respect pour les citoyens qui nous font confiance et nos engagements vis-à-vis d'eux, il n'y aura pas d'augmentation d'impôts cette année.*

*Et c'est sur ce seul point que le budget primitif a été rejeté par ceux-là même qui l'ont préparé. Du moins c'est le prétexte avancé, c'est l'arbre qui cache la forêt. Depuis plusieurs mois, je suis la cible d'une véritable entreprise de déstabilisation, et l'on veut, de toute évidence aujourd'hui, punir la ville de m'avoir renouvelé sa confiance.*

*Je vous présente le même budget et vous renvoie à mon intervention du 9 avril 2015 sur l'argumentaire développé.*

*J'interviens pour redire, et je le ferai inlassablement, que je ne demanderai pas aux Saint-Sulpiciens de faire un effort financier sans que la municipalité ne se soit pas imposée à elle-même un effort dans la maîtrise des dépenses.*

*Je confirme que je soutiens nos engagements et la continuité de notre gestion :*

- *Diminuer les dépenses de fonctionnement ;*
- *Contenir la pression fiscale ;*
- *Définir un investissement soutenu adapté aux capacités budgétaires.*

*C'est sur cette base que le budget primitif 2015 a été établi. J'en ai confié la construction aux adjoints en coordination avec Monsieur Jean-François AGRAIN, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances. C'est le résultat de leurs travaux qu'il vous a été présenté la semaine dernière.*

*J'ai seulement refusé l'augmentation des taux d'imposition locaux sachant que par ailleurs, en 2015, notre Commune n'a pas été impactée par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement puisque nous avons bénéficié d'une augmentation de 60 807 € par rapport à nos prévisions, somme qui correspond à l'augmentation des impôts demandée par 20 membres du conseil municipal.*

*Je sais que cette année budgétaire sera une année d'effort soutenu pour contenir et réduire les dépenses de fonctionnement. Cela va impacter toutes les actions municipales telles qu'une gestion plus rationnelle du personnel par redéploiement et mobilité, une renégociation des contrats de services ou de prestations, une meilleure maîtrise des énergies, la concrétisation de mutualisation avec les communes. L'année 2015 doit être consacrée à la recherche de sources d'économies dans tous les secteurs.*

*S'agissant des investissements, ils sont ambitieux mais prévisionnels, je le redis. Tout investissement reste subordonné à l'attribution de cofinancements par nos partenaires financeurs. Seuls les investissements récurrents liés à l'entretien du patrimoine communal et indispensables, constituent des priorités.*

*2015 sera essentiellement une année consacrée à l'élaboration des dossiers de demandes de subventions et à l'engagement des études et procédures préalables aux travaux.*

*Il s'agit de ne rien engager sans être assurés de la soutenabilité des investissements réalisés, c'est exactement ce que j'avais dit lors du débat d'orientation budgétaire.*

*Je rappelle enfin que ce budget primitif pourra faire l'objet, si nécessaire, d'ajustements en décision modificative.*

*Je vous invite à présent à voter ce budget. Je vous remercie. »*

**M. Mathieu RAYNAL** demande à Mme le Maire s'il peut faire une déclaration par rapport à ce vote.

**Mme le Maire** acquiesce d'un signe de tête.

### **Allocution de M. Mathieu RAYNAL**

*« Lors du conseil municipal de jeudi dernier, 20 élus sur 28 – et plus précisément 12 élus sur 20 de votre majorité - ont manifesté un rejet à la fois de votre budget mais aussi et surtout de votre mode de gouvernance de plus en plus éloigné des préoccupations qui étaient les nôtres lors de la campagne municipale. Ce budget en est le meilleur exemple :*

- laisser travailler vos adjoints, sans prendre la peine de venir assister aux réunions d'avancement,*
- puis une fois le travail effectué, décider dans l'arbitraire le plus absolu de ce qui vous semble le plus approprié par rapport à VOTRE politique, sans prendre en compte la réflexion issue des travaux de votre équipe.*

*Vous venez de prouver au travers de la gestion de ce budget, et surtout de la gestion de ce second vote, votre manière de fonctionner : vous avez choisi de camper sur vos positions et ce, malgré un rejet fortement marqué lors du premier vote. Vous avez décidé seule de représenter ce même budget.*

*Madame le Maire, les 12 élus de la majorité, opposés à vos décisions budgétaires, ont pris l'initiative de réamorcer le dialogue en proposant, lundi dernier, une réunion du groupe majoritaire. Encore une fois, vous ne vous êtes non seulement pas déplacée pour entendre ce que nous avons à proposer, mais vous ne vous êtes pas non plus excusée de cette absence.*

*Comme cela vous a déjà été exposé à de nombreuses reprises, nous regrettons cette nouvelle démonstration de votre incapacité à rassembler l'équipe municipale pour trouver une solution consensuelle au problème qui nous occupe aujourd'hui.*

*Pour rappel, la démocratie participative est une forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique. Vous, vous refusez d'appliquer ces principes de bases de la république avec votre propre groupe.*

*Alors effectivement, vous laissez travailler vos adjoints, mais dans « démocratie participative », le mot « participatif » n'a de sens que si la démocratie est respectée !*

*Pour que l'auditoire, comprenne bien la situation, la crise que traverse actuellement notre municipalité n'est pas un problème politique car les 12 élus de votre majorité opposés à votre gouvernance sont issus des différentes tendances présentes dans notre liste d'union de la gauche, adhérents ou non à des partis.*

*N'en déplaise à certains, des élus de ce groupe sont issus du parti qui vous a investi lors des deux dernières élections. Que les St-Sulpiciennes et les St-Sulpiciens comprennent bien qu'il ne s'agit pas là d'un problème politique au sens « guerre de partis », mais bien d'un différend grave sur vos méthodes pour gérer la municipalité.*

*Vous dites que vous ne démissionnerez pas, mais personne parmi votre majorité ne vous a demandé de démissionner ! Nous sommes tous les représentants de l'union de la gauche à Saint-Sulpice. Nous*

*demandons simplement la mise en œuvre de nos engagements de campagne à savoir une gouvernance où la réflexion de chacun est prise en compte, où les idées peuvent être débattues et où, au final, la décision prise est celle approuvée par la majorité d'entre nous.*

*Vous dites être harcelée depuis plusieurs mois, pouvez-vous nous exposer des faits avérés de cet harcèlement ? Avancer des arguments et faire des contre-propositions, ce sont là des actes normaux dans la vie politique et cela n'a rien à voir avec des attaques personnelles.*

*Une seule chose nous préoccupe : prendre les bonnes décisions pour les citoyens. Dans une mairie, celles-ci sont prises de façon collective, et jamais, en vertu de nos valeurs républicaines, dans l'arbitraire. Fonctionner collectivement, c'est respecter les citoyens et leur suffrages.*

*Enfin, vous dites à qui veut l'entendre que les Saint-Sulpiciens vous ont confortée le mois dernier dans votre fonction de Maire, mais ne vous y trompez pas : vous avez été élue Maire par le conseil municipal ! Et celui-ci a émis jeudi dernier un vote de défiance, défiance découlant de votre comportement actuel. »*

**Mme le Maire** remercie et explique qu'elle est la cible depuis plusieurs mois d'une certaine pression pour l'obliger à démissionner. Elle rappelle qu'elle souhaite continuer à conduire un projet qu'elle a porté pendant la campagne municipale. Elle maintient l'engagement pris vis-à-vis des Saint-Sulpiciens. Quant au procès que l'on lui fait, elle avance qu'il sera réglé ailleurs et dans un autre lieu. Elle rappelle aux conseillers qu'ils sont ici pour voter un budget, qu'elle souhaite représenter un budget sans augmentation d'impôt et propose que s'il n'y a pas d'autres interventions, de soumettre ce budget au vote.

**Mme Guy PAUL** souhaite prendre la parole.

**Mme le Maire** l'autorise.

**Allocution de M. Guy PAUL :**

*« Nous sommes dans un conseil pour répondre à une question entre autre, le budget 2015 qui vous est présenté, est-il un budget sincère ? Approuvons nous ou non ce budget ? Comment ce budget a-t-il été construit ? Certes, avec un handicap, notamment une réduction importante des dotations de l'Etat. De ce fait, une lettre de cadrage de Mme le Maire a été nécessaire, le bureau municipal élargi aux conseillers délégués ont procédé à l'élaboration de ce budget sous la conduite du 1<sup>er</sup> Adjoint. Au final, ce budget est en équilibre. Donc, comme je l'ai déjà dit une seule question nous est posée. C'est la suivante : approuvons nous ou non ce budget ? J'attire votre attention sur le fait que l'adoption ou non est un acte important de la vie municipale. D'autres problèmes, que je n'ignore pas, nous sont posés, mettons nous tous, je dis bien tous, autour d'une table, discutons calmement avec méthode mais avant répondons à la question qui nous est posée. Approuvons nous ou non ce budget ? Notre responsabilité est engagée. Merci ».*

**M. Christophe LEROY** souhaite intervenir.

**Mme le Maire** acquiesce.

**Allocution de M Christophe LEROY**

*« Le budget est-il sincère et véritable malgré une baisse importante des dotations de l'Etat comme l'annonce notre collègue. Vous avez dit dans le Tarn Libre de cette semaine, je cite : «Alors qu'elle devait baisser il apparaît que la Dotation générale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat augmentera » Dominique RONDISARRAT dans le Tarn Libre.*

*Il serait important ici de rétablir les faits :*

*LA DGF forfaitaire est passée de 2013 à BP 2014 de 935 654 euros à 754 012 euros soit moins 181 642 euros.*

*La Dotation de solidarité rurale est passée de 140 056 euros en 2013 à 189 114 euros BP 2015. Soit une différence + 49 058 euros.*

*La dotation nationale de péréquation est passée de 121 367 euros en 2013 à 144 737 euros en 2015. Soit + 23 370 euros*

*Nous avons donc perdu en net 109 214 euros. Pour rappel il n'y a pas eu augmentation des taux de*

fiscalité directe locale en 2013 et en 2014.

Entre 2013 et le BP 2015 nos dépenses ont augmenté de 316 558 euros

L'experte financière de l'association des maires du Tarn présente trois scénarios de budgets sur les 5 ans du mandat.

1. Le scénario N° 1 propose notamment une hausse des impôts de 2 % en 2015 puis 0 % sur le mandat, et un total des investissements de 1.3 M € en 2015. Dans cette situation la commune est prise dans un effet de ciseau très défavorable au moment où les recettes baissent du fait de la DGF. Le budget n'est plus tenable sur un plan pluriannuel, car les indicateurs de très mauvaise gestion s'accroissent dès cette année : capacité de désendettement nulle, marges de manœuvre inexistantes du fait de la prédominance des dépenses incompressibles qui arrivent au seuil critique de 65 %, fonds de roulement négatif : la commune ne parvient plus à couvrir son besoin de financement global. C'est la pire des hypothèses. L'association des maires la présente comme un repoussoir.

Or que se passe-t-il aujourd'hui ? Dans le budget qui nous est proposé pour 2015 nous avons une diminution de nos recettes (DGF en baisse et 0 % de hausse du produit fiscal) et, si on le compare à l'hypothèse N° 1 une augmentation de nos dépenses (2,1 M € d'investissements nouveaux contre 1,3 dans l'hypothèse 1 et une augmentation des frais de personnel de + 7 % au lieu de + 5 % soit + 95000 €). Résultat : l'effet de ciseau sera donc augmenté ! Donc pour notre BP 2015 si on a baissé les dépenses de fonctionnement, les indicateurs financiers que nous obtiendrons dans le courant de l'année seront pires que ceux envisagés par l'association des maires dans cette hypothèse N°1.

2. Les scénarios N°2 et 3 proposent de reconstituer notre épargne face à la baisse des recettes et de maîtriser l'endettement tout en se donnant des objectifs compatibles avec la stabilisation des taux. Pour les auteurs du rapport la hausse des impôts est inévitable du fait de la situation de la commune. Pour les auteurs du rapport, ce n'est pas la baisse des dépenses ou l'augmentation des recettes, c'est les deux à la fois. C'est la voie de la sagesse financière, et c'est inévitable car on ne peut pas faire mentir les chiffres.

Cette situation inédite est due à la baisse des dotations dans une commune endettée par la gestion de l'équipe précédente qui a dépensé plus qu'elle n'aurait dû. Mais même avec des dépenses réduites, même avec une cure d'austérité qu'il faudra faire de la façon la plus draconienne, le budget 2015 n'est pas tenable, car il nous faudra revoir totalement nos prévisions d'investissement et réfléchir sur le contenu du projet que nous allons proposer aux habitants. Je propose donc d'une part pour 2015 le vote prochain d'une décision budgétaire modificative en ce sens et d'autre part une réflexion approfondie sur le fonctionnement en dépenses et recettes qui porterait sur toutes les années du mandat. »

**Mme le Maire** répète que ce budget a été préparé par les adjoints sous la houlette du 1<sup>er</sup> Adjoint, et précise qu'elle n'a changé aucun chiffre. Des moyens supplémentaires ont été trouvés sur un certain nombre de chapitres ce qui a permis d'éviter d'autoriser à augmenter de 60 000 € et de porter les 60 000 € à la charge des Saint-Sulpiciens. La Dotation Globale de Fonctionnement Forfaitaire a augmenté de plus de 60 000 €. Elle ajoute qu'il faudra cette année, s'attacher à faire des réductions de dépenses très très importantes en terme de masse salariale ou de frais de fonctionnement de la collectivité et pense que cela est un défi obligatoire, qu'il faut prendre à bras le corps et essayer de le vaincre. En fin d'année, elle rendra compte aux habitants et saura annoncer une hausse d'augmentation d'impôts pour l'année prochaine si cela n'a pas été réalisé. Aussi, elle maintient, même si cela déplaît à certains, qu'elle fait l'objet depuis plus de 6 mois d'attaques personnelles graves et de jugements de valeur en des termes qui sont proches de la diffamation. Elle répète que cela sera réglé ailleurs et pas dans ce conseil. Ce soir, sa gouvernance ne doit pas être votée mais un budget. Elle rappelle qu'en 2015 aucun dossier de demande de subventions pour les investissements à réaliser n'est en cours, cela signifie qu'aucun investissement n'est engagé autre que les investissements récurrents tant que la Commune n'a pas la garantie d'obtenir des subventions ; ce qui n'interviendra qu'en fin d'année.

**Mme le Maire** propose à l'Assemblée d'approuver le principe de l'urgence par un vote.

Considérant que tous les conseillers municipaux ont reçu dans les délais légaux la convocation permettant de les informer du caractère et de la nature de l'urgence ainsi que de l'objet des délibérations sur lesquelles ils sont invités à se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le principe de l'urgence à convoquer le conseil municipal le 15 avril à 18h30 pour délibérer des 3 points portés à l'ordre du jour :

1<sup>er</sup> point : le budget primitif de la Commune

2<sup>ème</sup> point : la fiscalité directe locale

3<sup>ème</sup> point : l'instauration gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

## 1. Budget Principal Commune (DL-150415-0048)

Mme le Maire informe l'Assemblée que l'ordre du jour est un cas d'urgence et que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'urgence de cette convocation avant de débattre de l'ordre du jour comme le stipule les articles L.2121-11 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales « *En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans toutefois être inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance du conseil municipal qui se prononce sur l'urgence* ».

Le Conseil Municipal d'aujourd'hui est dans cette situation. Mme le Maire rend compte à l'Assemblée du caractère d'urgence de la convocation et énumère les motifs et mobiles justifiant l'abrégement du délai légal.

L'urgence concernant le budget primitif de la Commune est motivée par la date limite de vote des budgets locaux, fixée au 15 avril de l'exercice. Du fait du vote défavorable sur le budget primitif de la Commune présenté le 9 avril dernier, Mme le Maire a souhaité réunir le Conseil Municipal urgence afin de permettre l'adoption de ce point dans les délais légaux.

Le Conseil Municipal approuve l'urgence à l'unanimité.

Mme le Maire expose à l'Assemblée les conditions de préparation du budget primitif 2015 de la Commune en rappelant le débat d'orientation budgétaire de la séance du Conseil Municipal du 17 mars 2015.

A la demande des conseillers présents il est procédé à un vote au scrutin secret (Code général des collectivités Article L 2121-21 al1).

Le Conseil, ainsi informé et après en avoir délibéré,

### **DECIDE, par 8 voix pour, 2 abstentions et 19 contre**

*Vote à bulletin secret*

- de ne pas approuver le budget primitif 2015 de la Commune, arrêté comme suit, tel qu'il a été présenté et établi par chapitre et par nature auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle du 22 décembre 1995 (publiée au J.O. du 24 avril 1996), lors du Conseil Municipal du 9 avril 2015 :

	DEPENSES			RECETTES		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
<b>INVESTISSEMENT</b>	4 007 150.27 €	1 633 060.00 €	5 640 210.27 €	3 687 178.10 €	2 062 910.00 €	5 750 088.10 €
Solde d'exécution reporté (D001)	52 383.00 €	-	52 383.00 €	-	-	€
Restes à réaliser	451 759.73 €	-	451 759.73 €	394 264.90 €	-	394 264.90 €
<b>Total investissement</b>	<b>4 511 293.00 €</b>	<b>1 633 060.00€</b>	<b>6 144 353.00 €</b>	<b>4 081 443.00 €</b>	<b>2 062 910.00 €</b>	<b>6 144 353.00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	8 442 203.00 €	530 000.00 €	8 972 203.00 €	8 688 181.00€	100 150.00 €	8 788 331.00 €
Résultat reporté (R002)	-	-	-	183 872.00 €	-	183 872.00 €
<b>Total fonctionnement</b>	<b>8 442 203.00 €</b>	<b>530 000.00 €</b>	<b>8 972 203.00 €</b>	<b>8 872 053.00 €</b>	<b>100 150.00 €</b>	<b>8 972 203.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 953 496.00 €</b>	<b>2 163 060.00 €</b>	<b>15 116 556.00€</b>	<b>12 953 496.00 €</b>	<b>2 163 060.00 €</b>	<b>15 116 556.00 €</b>

- de mentionner que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## DEBAT

**Mme le Maire** indique que ce budget sera transmis dès demain matin à M. le Préfet du département qui prendra les mesures qui s'imposent.

**M. Marc NERI** interroge Mme le Maire sur les conséquences pour les Saint-sulpiciens dans les jours à venir.

**Mme le Maire** répond qu'il y aura une continuité des services publics, une continuité de gestion, seule la gestion financière sera confiée à M. le Préfet qui devrait prendre dans les mois à venir la gestion du budget et des dépenses si nécessaires.

**Mme Evelyne COURNAC** précise que ce cas s'était déjà présenté à Saint-Sulpice en 1974, il y avait eu une cessation de paiement et la Commune avait été placée sous tutelle de M. le Préfet pendant le budget.

**Mme le Maire** confirme que la tutelle dure une année, le préfet exécute les dépenses.

**M. Christophe LEROY** souhaite préciser qu'un budget en déséquilibre est soumis à la tutelle. Ce n'est pas le cas, le préfet fera en sorte qu'il y ait une continuité des services publics.

**Mme le Maire** répond que nous serons sous tutelle financière, le Conseil Municipal ne pourra plus décider des dépenses afférentes à la Commune.

**M. Marc NERI** demande s'il y aura des retombées sur les subventions pour les associations sport, culture....

**Mme le Maire** ne peut pas répondre à cette question pour le moment. Le Préfet transmettra ce dossier à la Chambre Régionale des Comptes qui donnera sa réponse.

**M. Marc NERI** ajoute qu'il serait bon d'en informer les Saint-Sulpiciens par voie de presse.

**Mme le Maire** confirme que cela sera fait.

**A la demande des conseillers présents il sera procédé à un vote au scrutin secret pour le point suivant.**

## 2. Fiscalité directe locale 2015 (DL-150409-0049)

Mme le Maire informe l'Assemblée que l'ordre du jour est un cas d'urgence et que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'urgence de cette convocation avant de débattre de l'ordre du jour comme le stipule les articles L.2121-11 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales « *En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans toutefois être inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance du conseil municipal qui se prononce sur l'urgence* ».

Le Conseil Municipal d'aujourd'hui est dans cette situation. Mme le Maire rend compte à l'Assemblée du caractère d'urgence de la convocation et énumère les motifs et mobiles justifiant l'abrégement du délai légal.

L'urgence concernant la fiscalité directe locale 2015 de la Commune est motivée par la date limite de vote des budgets locaux, fixée au 15 avril de l'exercice. Du fait du vote défavorable sur la fiscalité directe locale présentée le 9 avril dernier, Mme le Maire a souhaité réunir le Conseil Municipal en urgence afin de permettre l'adoption de ce point dans les délais légaux.

Le Conseil Municipal approuve l'urgence à l'unanimité.

Mme le Maire, informe l'Assemblée que la Direction départementale des finances publiques du Tarn a transmis sur la plateforme de dématérialisation dédiée à la Commune l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 intitulé n° 1259 COM. Cet état fait apparaître un produit 2015 à taux constants issu des taxes foncières et d'habitation d'un montant de 3 282 234 €. Il convient d'ajouter à ce montant le total des allocations compensatrices s'élevant à 99 676 €. Il indique par ailleurs les bases prévisionnelles 2015 et rappelle les taux 2014 :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Taux communaux 2014 en vigueur
Taxe d'habitation	9 966 000	11,76 %
Taxe foncière (bâti)	8 402 000	24,32 %
Taxe foncière (non bâti)	72 000	92,87 %

La loi de finances pour 2015 a fixé le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales à 1,009 (soit + 0,9 %) pour l'exercice 2015.

Par défaut, l'article 1639 A du Code général des impôts prévoit que les taux de fiscalité directe locale des collectivités territoriales doivent être votés avant le 15 avril de l'année à laquelle ils se rattachent.

Compte-tenu des besoins identifiés au budget primitif 2015, il est proposé de maintenir les taux au niveau de l'année précédente.

A la demande des conseillers présents il est procédé à un vote au scrutin secret.

Le Conseil, ainsi informé et après en avoir délibéré,

**DECIDE par 8 voix pour, 2 abstentions et 19 contre**

*Vote à bulletin secret*

- de ne pas approuver la proposition de fixer pour l'année 2015 le taux des taxes foncières et d'habitation comme suit :

Taxes	Taux communaux 2015 proposés
Taxe d'habitation	11.76 %
Taxe foncière (bâti)	24.32 %
Taxe foncière (non bâti)	92.87 %

- de mentionner que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## DEBAT

**Mme Evelyne CURNAC** rappelle à Mme le Maire que lors du débat d'orientation budgétaire, il avait été dit que les impôts ne seraient pas augmentés si l'organisme qui avait fait l'audit le prévoyait. A ce jour, l'audit n'a pas été porté à la connaissance du conseil, mais en écoutant M. Christophe LEROY, cet organisme demandait bien une augmentation.

**Mme le Maire** répond que cela n'est pas un audit mais une étude prospective sur les investissements pluriannuels, un document d'étape a été communiqué et complété par des documents financiers que l'association des Maires n'avait pas. Le compte rendu de cette étude est attendu dans les jours à venir.

**Mme Evelyne CURNAC** s'interroge sur la connaissance par Mme le Maire des chiffres portés par M. Christophe LEROY.

**Mme le Maire** répète qu'en effet, 60 000 € de plus dans les prévisions et plus des compressions sur certaines lignes budgétaires ont permis d'équilibrer ce budget. Elle confirme ce budget sincère sur le volet fonctionnement. Elle rappelle que le programme d'investissement est ambitieux. Elle souhaite relever aussi le défi de diminuer la masse salariale et de réduire les dépenses de fonctionnement courant.

**Mme Evelyne CURNAC** comprend qu'il faut diminuer la masse salariale puisqu'elle avait été augmentée de 7 %.

**Mme le Maire** rappelle que cette augmentation avait été expliquée lors de la présentation du budget.

**Mme Evelyne CURNAC** demande pourquoi une pression auprès de l'association des Maires n'a pas été faite pour obtenir cette étude avant le vote du budget ?

**Mme le Maire** explique que cette étude avait été commandée il y a 2 mois, mais l'association des Maires n'avait pas toutes les pièces en sa possession. Les dotations n'ont été connues que fin mars, certaines



même début avril, le compte administratif n'était pas encore réalisé. La commande passée à l'association des Maires portait sur les possibilités et les projections sur les investissements pluriannuels.

**M. Jean-François AGRAIN** rappelle que le budget rejeté sera, par conséquent, administré par la Préfecture. Il précise que l'inquiétude porte sur l'austérité du budget dont les dépenses sont particulièrement diminuées, à la limite du réalisable, et qu'au cours de l'année qui vient, à travers des décisions modificatives s'il faut réalimenter certaines lignes budgétaires, si les dépenses ne peuvent pas être tenues, aucune recette supplémentaire n'est prévue. L'augmentation des taux serait la seule recette supplémentaire. Certes le budget est en équilibre, mais tous les budgets doivent être présentés ainsi. Si le niveau de dépenses est tenu par la Préfecture, il craint qu'il y ait des conséquences sur les services rendus à la population. Il rappelle que si le budget avait été adopté avec des recettes supplémentaires il y aurait eu des possibilités dans l'année par les décisions modificatives de réalimenter quelques une de ces lignes pour assouplir la gestion municipale, mais ce ne sera pas le cas. Enfin, il ajoute que la commande de l'audit était sur la capacité à honorer nos engagements en matière d'investissement. L'audit sera présenté en Conseil Municipal à l'ensemble des élus et de la population. Aussi un avis sera porté sur notre capacité d'autofinancement, sur la progression de notre taux d'épargne brut, éléments particulièrement importants qui ont été portés lors du débat d'orientation budgétaire. L'audit est sans appel. Le taux d'épargne brut est anormalement bas et le fond de roulement risque d'être négatif très rapidement, c'est pourquoi la municipalité n'est pas en capacité de pouvoir investir, comme promis à la population dans son programme. Au-delà de cela, les investissements ne pourront peut-être pas être honorés y compris les investissements nécessaires. C'est un mauvais pari sur l'avenir, mais la réalité des comptes se fera sur le service rendu à la population en fin d'année.

**Mme le Maire** rappelle que ce budget a été préparé par M. Jean-François AGRAIN avec le concours des adjoints avec une lettre de cadrage. Ce budget est très dur mais reste un défi. Une diminution de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement s'imposent et concernant les investissements, elle rappelle que nous sommes une des rares Communes à n'avoir pas déposé de dossier de demande de subventions. Comme dit lors du précédent vote du budget, c'est une année qui nous permettra de travailler sur la constitution des dossiers de demandes de subventions et l'obligation de réduire d'un certain nombre investissement en fonction des financements obtenus. Ce n'est pas une augmentation de 2% d'impôt qui correspond à 60 000 € sur un budget de 8 000 000 € qui nous permettra de réaliser tout ce que nous voulons réaliser. Le point de blocage ne se situe pas sur l'augmentation des impôts.

**M. Nicolas BOUTESELLE** indique que 60 000 € représente 6 fois ce que l'on enlève des subventions aux associations.

**Mme le Maire** rappelle que l'effort se porte sur l'ensemble des actions municipales et les associations le savent.

**M. Christophe LEROY** rejoint Mme le Maire sur le fait que budget primitif reste un véritable défi sur les dépenses, par contre, pour autant, doit-on faire un pari risqué sur les recettes comme l'a annoncé M. Jean-François AGRAIN. Il ajoute que les services municipaux fonctionneront avec 25% de moins de dotations et doute que l'on puisse faire plus.

### 3. Instauration gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur (DL-150409-0050)

Mme le Maire informe l'Assemblée que l'ordre du jour est un cas d'urgence et que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'urgence de cette convocation avant de débattre de l'ordre du jour comme le stipule les articles L.2121-11 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales « *En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans toutefois être inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance du conseil municipal qui se prononce sur l'urgence* ».

Le Conseil Municipal d'aujourd'hui est dans cette situation. Mme le Maire rend compte à l'Assemblée du caractère d'urgence de la convocation et énumère les motifs et mobiles justifiant l'abrégement du délai légal.

L'urgence concernant la rémunération des stagiaires est motivée par le fait qu'un stage est actuellement en cours dans nos services. La délibération qui fixait la gratification afférente a été ajournée au dernier conseil municipal dans l'attente de précisions financières qui seront apportées aujourd'hui. La reconnaissance de

l'urgence permettra, au cas de décision favorable, de verser sans retard à la personne concernée la gratification qui lui est due.

Le Conseil Municipal approuve l'urgence à l'unanimité.

Mme le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que, des étudiants de l'enseignement supérieur sont accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation, approuvé par délibération n° DL-070925-0142 du 25 septembre 2007.

Elle indique que le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil. Les stages ne peuvent pas avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, de faire face à un accroissement temporaire d'activité, d'occuper un emploi saisonnier ou de remplacer un agent en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail.

Elle précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Elle propose à l'Assemblée de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la collectivité :

\* elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie des services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur ;

Mode de calcul :

*Nombre de jours effectifs de stage dans le mois x 7 heures par jour x taux horaire*

A titre indicatif, pour 21 journées effectives de stage au mois de janvier 2015, la gratification s'élève à 485€10.

\* la gratification est accordée mensuellement au prorata de la présence du stagiaire, son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

Le Conseil, ainsi informé et après avoir délibéré,

#### **DECIDE par 28 voix pour, une abstention\***

*\* Liste « Donner une énergie d'avance à Saint-Sulpice » Mme Sandrine DESTAILLATS*

- d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la Collectivité selon les conditions prévues ci-dessus.
- d'habiliter Mme le Maire, à signer au nom de la Commune, les dites conventions à intervenir.
- d'inscrire les crédits prévus à cet effet au Budget de la Commune.
- de mentionner que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

#### **Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire**

**DECISION DU MAIRE N° DC-15033-0010**

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (art.28 du Code des marchés publics**

**PRESTATIONS D'ASSURANCE POUR LA VILLE - LOT 3 - AVENANTS N°1 et N°2**

*Le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,*

- *Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL-140418-0050 du 18 avril 2014 relative aux délégations d'attributions du Conseil au Maire ;*
- *Vu les crédits inscrits au budget de la Commune, chapitre 011 / article 616 « primes d'assurance » ;*
- *Vu la procédure de consultation mise en œuvre pour la passation du marché n°2012-10-30 « prestations d'assurance pour la ville » ;*
- *Vu le contrat signé le 18/12/2012 ;*
- *Vu l'article 20 du Code des Marchés Publics relatif aux avenants ;*
- *Vu les projets d'avenants présentés pour le lot n°3 – Assurance risques véhicules ;*
- *Considérant la nécessité d'intégrer les mouvements de véhicules à moteur (ajouts et suppressions) du parc automobile de la Commune intervenus au cours de la période 2013 à 2015 ;*

## DECIDE

**Article 1.** *d'approuver les avenants pour le lot n°3 – Assurance risques véhicules ci-dessous :*

LOT	NATURE	ENTREPRISE	AVENANT N°	MONTANT HT
3	Assurance risques véhicules	SMACL Assurances 141, Av Salvador Allende 79031 NIORT Cedex 9	1	28,91 €
			2	496,98 €

**Article 2.** *de charger le Directeur de l'Aménagement et des Travaux d'exécuter la présente décision dont une ampliation sera transmise à M. le Sous-préfet de Castres et au Trésorier de la collectivité.*

**Article 3.** *de mentionner que la présente décision fera l'objet d'un affichage et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune puis portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance. Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

### ➤ Réponses aux questions écrites

#### Réponses en séance aux questions écrites de M. Bouteselle

**Question 1 :** Lors du précédent conseil nous avons appris la démission de Mme Françoise MENA de son poste d'adjoint. Nous aimerions connaître qui a repris ses délégations ainsi que la personne qui reprendra son rôle au sein de la commission des Portes du Tarn.

**Mme le Maire** répond que dans le cas où la démission de Mme Françoise MENA est relativement récente, une décision est à prendre par rapport à ce poste d'adjoint et aux délégations qui lui ont été données, pour l'instant, elle assure les délégations qui lui étaient attribuées et très prochainement elle proposera une redistribution de ses délégations.

#### Question 2 :

La convention de délégation qui lie la Commune au cinéma de Saint-Sulpice prend fin au 30 juin 2015. Lors du dernier Conseil Municipal, le Conseil municipal a délibéré afin de permettre la diffusion d'un appel d'offre portant sur ledit cinéma. A notre connaissance, les différents délais nécessaires afin d'aboutir à cet appel d'offre dépasseront la date du 30 juin 2015. Avez-vous prévu une prolongation du contrat actuel afin de ne pas fermer le cinéma durant la période estivale ? Le gérant actuel a-t-il été contacté afin de connaître son intention de prolonger ou non son activité sur notre Commune. Pouvez-vous nous indiquer à qui appartient le matériel de projection en service actuellement, à la Commune ou au gérant ?

**Mme le Maire** répond qu'en ce qui concerne l'appel d'offre, celui-ci est en cours et dans les délais. Elle précise qu'il s'agit d'une délégation de service public et qu'à ce jour, elle ne sait pas si M. BONELLO a émis son souhait ou pas de poursuivre ce contrat.

**Mme le Maire** demande à M. Denis RADOU de bien vouloir répondre.

**M. Denis RADOU** répond qu'il n'est pas en capacité de répondre puisque c'est M. Didier BOUSQUIE le conseiller délégué à la culture, ceci étant, il précise qu'une réponse lui sera faite, et confirme que le matériel de projection appartient bien à la Commune.

**M. Didier BOUSQUIE** ne répond pas à la question.

**Mme le Maire** rappelle qu'en ce qui concerne l'investissement des travaux à réaliser dans la mesure où la délégation de service public est maintenue, le dossier technique d'un montant prévisionnel de 200 000 € a été présenté lors de la demande à l'Etat. Il faudra donc prévoir des appels d'offre. C'est pourquoi le cinéma ne sera pas immédiatement restauré. Les mesures seront prises pendant le temps des travaux afin de fermer le moins longtemps possible et de trouver une solution pour suppléer de manière provisoire et permettre au cinéma de fonctionner.

**M. Nicolas BOUTESELLE** comprend bien que le cinéma doit fermer pendant les travaux, il souhaite simplement savoir s'il y aura une continuité de service, si Mme le Maire garantit qu'au 30 juin les appels d'offres seront terminés si quelqu'un reprendra si ce n'est pas M. BONELLO.

**Mme le Maire** réplique que si l'appel est infructueux, si personne ne candidate pour la délégation de service public il faudra effectivement trouver une solution d'urgence, d'autres moyens. Il faut déposer le dossier de demande de subvention ce qui n'a pas été fait, la DETR n'est pas acquise.

**M. Jean-François AGRAIN** rétorque qu'une décision majoritaire avait été prise lors d'un bureau municipal pour le cinéma mais Mme le Maire n'avait pas souhaité considérer cette décision majoritaire. Il ajoute que quand il y aura un fonctionnement normal de la municipalité, quand Mme le Maire sera capable de s'exprimer sur les choix pris par les adjoints, à partir de ce moment-là, les adjoints pourront travailler. Tant qu'il n'y aura pas de bureaux municipaux, que vous déciderez d'arbitrer toute seule ou de ne pas arbitrer, vous pourrez toujours répondre en Conseil Municipal que vous attendez que les décisions soient prises.

**Mme le Maire** réplique en disant que M. Jean-François AGRAIN est un très beau parleur, un orateur merveilleux.

**M. Jean-François AGRAIN** demande le témoignage aux adjoints présents dans ce bureau municipal.

**Mme le Maire** confirme que c'est le bureau municipal qui a décidé de maintenir le cinéma avenue Charles de Gaulle, et que les prévisions budgétaires sont passées en Conseil Municipal pour un montant estimé à 200 000 €. Par conséquent elle dit ne pas s'être opposée au dossier du cinéma et dit avoir respecté la décision du bureau.

**M. Marc NERI** affirme qu'il est va être compliqué de gérer la Commune dans ce climat actuel.

**Mme le Maire** répond que cela se gèrera ailleurs et hors conseil municipal et qu'il ne faut pas être inquiet qu'il y aura toujours des solutions.

**M. Nicolas BOUTESSELLE** réplique qu'il ne faut pas être inquiet au vue de la situation mais manifestement Madame le Maire ne semble pas décidée à prendre des décisions.

**Mme le Maire répond** qu'il ne peut pas savoir si elle a pris des décisions. Elle demande qu'il faille arrêter de lui prêter des injonctions, des attitudes et des comportements, et rappelle qu'en ce qui concerne l'exécutif du Conseil Municipal ce n'est pas en conseil que cela se décidera.

**M. Nicolas BOUTESSELLE** constate qu'en conseil municipal certaines décisions ne sont pas prises. Il ne pense pas qu'il n'y ait de mots assez durs par rapport au comportement de Mme le Maire vis-à-vis de son conseil municipal dans son entier. Il pense qu'il y a des conclusions à en tirer par rapport à son comportement. Les Saint-Sulpiciens ne la remercient pas de la situation actuelle et son groupe ne la remercie pas et personnellement non plus. Il dit avoir eu affaire à des situations bien plus graves que celles-ci et pense que la première chose à faire est de rencontrer les gens, et de dialoguer. Manifestement, cela n'est pas de son fort. Il espère que le conseil municipal reprendra des décisions, il rajoute que Mme le Maire a fait le pari que cela soit la chambre régionale des comptes qui mette en place notre budget. Il rajoute qu'à son sens ce n'est pas le meilleur choix, ni un choix courageux. Il souhaite que tout le monde puisse travailler durant cette année pour l'intérêt des Saint-Sulpiciens, pour l'intérêt de tous, et manifestement l'intérêt général se voit grandi de la situation d'aujourd'hui.

**Mme le Maire** répète que les impôts ne seront pas augmentés et pense qu'assez unanimement, les Saint-Sulpiciens seront satisfaits qu'il n'y ait pas d'augmentation d'impôts ; si cette disposition est maintenue. Elle rappelle qu'aujourd'hui, la France traverse une crise économique, il y a un problème de pouvoir d'achat et qu'elle n'a aucun doute que la population comprendra son choix.

**M. Nicolas BOUTESSELLE** constate encore une fois que Mme le Maire n'entend pas, qu'elle reste bornée sur ses explications, qu'elle n'entend pas ce que l'on lui dit au regard de sa réponse. Il a bien compris qu'elle n'a rien compris à ce qu'il a dit.

**Mme le Maire** répond que la population la comprend et c'est l'essentiel, il y a certes des problèmes de communication comme il l'a confirmé...

**M. Nicolas BOUTESSELLE** répond que lui n'a pas de problème de communication avec les gens, d'autres personnes en ont.

**Mme le Maire** annonce que l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 19 h 40.